



Chers partenaires,

La situation de crise que nous vivons aujourd'hui est sans précédent.

Le décret n°2020-384 du 1^{er} avril 2020 interdisant les soins de conservation sur l'ensemble des défunts et les toilettes sur les défunts atteints ou probablement atteints du COVID-19, nous contraint de suspendre temporairement l'ensemble de nos activités soins et toilettes sur le territoire français.

En effet, il nous paraît incohérent d'un point de vue sanitaire d'un côté d'interdire les soins de conservation et de l'autre de maintenir des toilettes funéraires ne permettant pas de mettre à disposition des familles et des opérateurs funéraires, **un défunt pouvant représenter un quelconque risque sanitaire.**

Dans ce contexte, en l'absence de tests de dépistage systématiques permettant de connaître sans questionnement les causes du décès et afin de limiter le risque de transmission du COVID-19 aux salariés, tant les nôtres que les vôtres, et aux familles, nous avons pris la décision de suspendre nos activités de soins et de toilettes jusqu'au **30 avril 2020**, date de fin d'application du décret.

Sachez que cette décision difficile à prendre nous afflige, ayant préféré vous accompagner ainsi que les familles touchées par la perte d'un proche, mais la sécurité de tous doit rester notre priorité.

Bien évidemment, nous restons à vos côtés et maintenons notre activité de transports pendant cette période et nous vous renouvelons notre engagement à vos côtés.

Carmen De Oliveira
Directrice Générale H.P.M.A.

Olivier Zaniol
Président Groupe HYGECO